



Paris, le 30 juillet 2016

COMMUNIQUE

L'UJSF condamne fermement les agissements du Tours FC

Ce vendredi 29 juillet, lors de la 1^{ère} journée de Ligue 2 de football, deux journalistes professionnels se sont vu refuser l'accès d'un stade et n'ont pas pu librement exercer leur métier d'informer.

Au stade de la Vallée-du-Cher à Tours, avant la rencontre Tours FC – AC Ajaccio, nos confrères de la Nouvelle République du Centre Ouest, Frédéric Launay et Jean-Eric Zabrodsky, ont été interdits d'accès dans l'enceinte du stade par la sécurité, sur ordre des dirigeants du club du Tours FC et particulièrement son président, Jean-Marc Ettori.

La veille déjà, les journalistes de la Nouvelle République du Centre Ouest avaient été refoulés de la conférence de presse d'avant-match.

Ce vendredi, l'UJSF a immédiatement alerté les dirigeants de la Ligue de Football Professionnel pour dénoncer la situation. Cette dernière est intervenue très rapidement auprès de son délégué missionné à Tours. Le délégué a alors pris l'initiative de faire accéder nos confrères dans la tribune de presse.

Mais à quelques minutes du coup d'envoi, les services de sécurité ont expulsé « lâchement » Frédéric Launay, sur ordre du président. Prenant autorité sur la décision du représentant de la LFP sur ce match, qui si près du coup d'envoi, ne pouvait plus intervenir.

Cette attitude d'un autre âge et d'une autre ère est une entrave grave à la liberté d'informer dans un état démocratique, mais aussi une violation caractérisée de la convention LFP-FFF-UJSF.

Jean-Eric Zabrodsky est également le syndic qui représente l'UJSF à Tours depuis plus de 30 ans. Lors de cet incident, juste avant l'intervention du délégué, il a été pris d'un malaise et conduit aux urgences. Un rapport de cause à effet que condamne l'UJSF tout en apportant à nouveau tout son soutien et ses vœux de rétablissement à son syndic.

L'UJSF demande solennellement à la LFP et à son directeur général, Didier Quillot, que non seulement pareils faits ne se reproduisent plus mais aussi, que le la LFP prenne des sanctions exemplaires à l'encontre du Tours FC.

Aussi, l'UJSF transmettra dès lundi le dossier à son cabinet d'avocat pour qu'il étudie toutes suites à donner à cette affaire, dont celle d'engager des poursuites judiciaires.